



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20240410027 • COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU LOTISSEMENT.

Le mercredi 10 avril 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le jeudi 4 avril, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

13 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Jean CLÉMENT, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

4 absents : Christian BERNARD ayant donné procuration à Florence GONTRAN, Cécile DRAPIER ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, Robert JASSEREAU excusé, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

Dans le cadre de l'approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, soit 14 voix pour et 1 abstention désigne Madame Christine MILÉSI, Adjointe déléguée aux finances, présidente de l'Assemblée pour le temps du vote.

Madame la Présidente de l'Assemblée,

Rappelle que l'article 242 de la Loi de Finances pour 2019 dispose que le « Compte Financier Unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Rappelle la délibération n° 20210929081 du 29 septembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la ville de Vinça, impliquant la mise en place du compte financier unique (CFU) ;

Rappelle que la commune de Vinça a, par convention avec la Direction Générale des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales du 18 janvier 2022, mise en œuvre l'expérimentation du Compte Financier Unique par la Commune de Vinça et de son suivi ;

Informe que le CFU du Lotissement a été soumis à l'avis de la Commission Finances en date du mardi 26 mars 2024 ;

Rappelle que le Compte Financier Unique du Lotissement met en évidence des informations clés sur la situation financière du lotissement, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Précise que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Présente le Compte Financier Unique 2023 du budget du lotissement, budget annexe au budget principal de la Commune dont la synthèse est la suivante :

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 06/05/2024

ID : 066-216602300-20240410-20240410027-BF

CFU 2023 701 LOTISSEMENT

			INVEST.	FONCT.	Total
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	700 379,77	434 573,13	1 134 952,90
	Réalisées	B	700 379,77	434 573,13	1 134 952,90
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Prévision budgétaire totale	D	685 751,13	744 491,27	1 430 242,40
	Réalisées	E	685 751,13	744 491,27	1 430 242,40
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Solde de réalisation de l'exercice (+/-)		G = B - E	14 628,64	- 309 918,14	- 295 289,50
Résultat antérieur reporté (+/-)		H	- 14 628,64	309 918,14	295 289,50
Excédent / Déficit		G + H	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser (+/-)		I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé (Excédent / Déficit)		G + H + I	0,00	0,00	0,00

Expose que l'ensemble des opérations de ce lotissement sont achevées et que les résultats du CFU sont à 0 et qu'à ce titre il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur la clôture et la dissolution du budget annexe du lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
soit 15 voix pour,

Approuve le Compte Financier Unique du Lotissement dressé pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelant ni observation, ni réserve de sa part ;

Approuve la clôture et la dissolution du budget du lotissement, budget annexe au budget principal de la Commune, avec la reprise des résultats, de l'actif et du passif.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 06/05/2024

ID : 066-216602300-20240410-20240410027-BF